



Paris, le 1er septembre 2008

LE DIRECTEUR GENERAL

Messieurs,

En juillet 2003, je m'engageais au nom de CNP Assurances à respecter les principes du Pacte Mondial.

Cet engagement a marqué une étape déterminante dans la démarche de développement durable de l'entreprise. Les applications des 10 principes du Pacte sont désormais clairement identifiées dans le Rapport annuel et de développement durable. Les fournisseurs sont incités à adhérer au Pacte et de nouvelles actions sont régulièrement mises en valeur sur votre site dans le cadre des « Démarches de progrès ».

L'expérience de ces années m'a confirmé combien la complémentarité entre cette formalisation des acquis et la promotion des principes auprès des parties prenantes était porteuse. D'ailleurs, nous avons témoigné de l'intérêt de cette démarche auprès de nos partenaires bancaires étrangers et d'ores et déjà les filiales détenues en commun en Argentine, au Brésil et au Portugal ont adhéré au Pacte Mondial.

Soucieux d'approfondir encore la démarche en faveur d'un développement alliant objectifs économiques et sociaux au respect de l'environnement, je suis heureux de renouveler l'engagement de CNP Assurances au Pacte Mondial.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

Gilles BENOIST

Association Forum des Amis
du Pacte Mondial en France
29, rue de Lisbonne
75008 PARIS



Communication On Progress, 28 août 2008

Fonds CNP Développement Durable

En adhérant dès 2003 au Pacte Mondial des Nations Unies, CNP Assurances donnait un élan accru à sa démarche de développement durable. En 2007 et 2008, deux des principales filiales de l'entreprise (Argentine, Brésil) ont rejoint cette adhésion. Dans cet esprit, le groupe s'attache à adopter les meilleures pratiques pour la réalisation et la promotion des principes de ce pacte.

Depuis octobre 2007, dans le cadre de son engagement d'assureur et investisseur responsable, CNP Assurances commercialise le fonds de fonds **CNP Développement Durable**, exemple parmi d'autres de l'engagement socialement responsable de l'entreprise, adapté aux spécificités de son métier. En tant qu'assureur vie, l'un des vecteurs premiers du développement durable est en effet, pour CNP Assurances, la souscription de fonds responsables, soit par les assurés via les offres multi supports soit dans les actifs adossés aux fonds en euros.

Le fonds de fonds CNP Développement Durable :

1. est commercialisé auprès des assurés dans le réseau CNP Trésor via les contrats multi supports CNP Trésor Projet et CNP Trésor Génération –et le sera prochainement dans le contrat haut de gamme du réseau.
2. Près de 25 millions d'euros ont été souscrits au titre des actifs propres. Cette souscription importante contribue à optimiser la gestion de ce fonds de fonds.

CNP Développement Durable est constitué de 8 fonds ISR sélectionnés sur appel d'offre pour leur engagement en faveur d'un développement durable. Soucieuse d'offrir à ses assurés des supports à la fois favorables à l'environnement et respectueux des critères ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance), CNP Assurances a choisi de combiner des fonds à 80% dans une approche *Best in Class* et à 20% à orientation environnementale. L'approche *Best in Class* de CNP Assurances consiste précisément à sélectionner des titres moteurs, qui respectent des critères de bonne gouvernance et de respect des droits humains et sociaux. Le solde de ces valeurs investies est investi sur des fonds innovants en matière d'environnement : énergies renouvelables, gestion de l'eau, promotion du bois-énergie... Ce fonds de fonds conjugue éthique et protection de la planète, alliant rendement durable et sécurité des critères ESG. Le fonds CNP DD respecte de cette manière les critères développement durable promus par le pacte mondial, en évitant les écueils soulevés par Novethic¹. Ils intègrent également 20% d'obligations, sélectionnées pour leur contribution au développement économique international, afin de stabiliser la performance.

¹ [... les fonds verts] reposent sur une analyse ne prenant en compte que le critère environnemental [alors que] pour être ISR, ils doivent [également] prendre en compte les critères sociétaux ou encore de gouvernance ». A-C Traoré

Les supports ISR sont encore mal connus des particuliers. Afin de permettre le succès de **CNP Développement Durable**, l'entreprise accompagne les commerciaux dans leur promotion du support via des outils de formation spécifiques. A cette mobilisation de l'interne s'est jointe une campagne d'information auprès des clients au printemps 2008.

Chacun des contrats phares de CNP Assurances commercialisés par les réseaux de La Poste ou des Caisses d'Epargne comprend également un support ISR.

Grâce à cet engagement, l'investissement responsable de l'entreprise se développe plus vite que sur le marché, avec une augmentation de 50% en 2006 et 2007, soit près de 20 points de plus que les chiffres cités par Novethic Amadéis².

La promotion des supports ISR atteste de la volonté de CNP Assurances de favoriser le respect des droits humains et sociaux et la protection de l'environnement. L'entreprise est également convaincue que la prise en compte de critères extra-financiers permet de sélectionner des éléments créateurs de valeur sur le long terme. La surperformance de CNP Développement Durable par rapport au benchmark, dans le contexte actuel des marchés financiers, semble le confirmer.

Vous pouvez retrouver ces informations dans le rapport annuel disponible ici :

http://www.cnp-finances.fr/Publications/Rapports_et_comptes/Rapports_et_comptes.htm

² Filiale de la Caisse des dépôts et consignations, **Novethic** est un centre de ressources, d'information et d'expertise sur la responsabilité sociale et environnementale des entreprises et l'investissement socialement responsable. Amadeis est un cabinet indépendant de conseil en gestion d'actifs.